

Précarité CNRS 8 février 2010

45 000 précaires sur 250 000 fonctionnaires de l'Université
1 chercheur sur 4, 1 Mdc sur 5, 20% des personnels = précaires
- 2% de CDI, +15% de CDD entre 2006 et 2008.
- 4 409 sondés, soit 10% de la population probable.

- rémunération basse déconnectée des diplômes et ancienneté
- cumul d'employeurs
- peu d'avenir (partir = échec, rester = indispensable)

Pourquoi un questionnaire ?

Idées préconçues, parcellaires voire controversées => même pas de définition claire (ex: doctorant précaire ou pas ?), donc pas de recensement.

=> demander à "ceux qui se sentent précaires"

Précarité:

D'après les bilans affichés (pas tjrs) : 40% à l'INSERM, 38% INRA, 49% INDIRA, 22% CNRS, Univ 20-25%

=> Environ 50 000 précaires

Auto-définition : problème du questionnaires = certains doctorants ne se considéraient pas précaires et n'ont pas répondu.

Questionnaire :

- 1779 réponses dans les 36 heures
- 20% de chevauchements sur les catégories: ITA/BIATOS, docteurs sans poste, chargé de cours peuvent être avec plusieurs fonctions (post-doc, ATER, contractuels, administration...)

Synthèse des résultats

- *Qui ?* Plutôt jeunes, 30+ ans (en particulier dans les SHS l'âge augmente).
- *Chez administratifs et docteurs (sans poste)*, en moyenne 33 ans, alors que la population "normale" s'installe professionnellement et socialement.
- *Rémunération faible* : plus d'un ITA sur 4 a perçu moins de 1250€/mois net
- *Parité* : 60% de femmes ont répondu (9/10 chez les SHS et admin), salaires (1250- pour 1 femme /3 contre 1 homme/5 ; 1750+ 1 femme/4 contre 1 homme/3). Grande précarité chez les SHS par rapport aux autres disciplines (3/10 ont un job ailleurs). Les plus précaires sont à l'Univ avec parfois des CDD de 10 mois sans paye en été, et problème de l'âge (après 28 ans, pas d'ancienneté).
- *Rémunérations*: 44% des post-docs ont 1750€+, vs 15% de situations illégales, 9% de travail gratuit.
- *Cumul* : 51% des chargés de cours ont 1 à 3 employeurs simultanés.

- *Impossibilité de se projeter dans l'avenir* : famille, logement.
- *Rémunération inadaptée* (vs diplôme ou vs ancienneté)
- *Non reconnus* : à la merci des supérieurs hiérarchiques, positions de subalternes, pas un personnel à part entière.

1 - Les ITA :

- *Qui ?* administratifs, bibliothécaires, ingénieurs, techniciens, ouvriers... Catégorie hétérogène, mais souvent un "emploi d'attente".
- *Cumul*, alternance et situations multiples (ingé + admin, ingé + cours, etc). Parmi les répondants : 66% ingé, 21% admin, 11% techniques, 3% ouvrier (mais biais obs à cause d'un questionnaire online ?? ou réalité de sous-traitance ?).
- *Précarité durable* : 1/4 des ITA a 35 ans et plus (46% chez admin!).
- *Catégorie féminisée* (66%) surtout chez admin (88%).
- *Déclassement professionnel* : 77% ont une licence (d'habitude les admin devraient avoir Bac+2).
- *Majorité de CDD sur projets, remplacements*.
- *Temps partiel* 17% (dont 44% chez 35ans+, 20% chez femmes, 30% chez SHS)
- *Conditions* en général bonnes à cause de la spécificité technique. **Mais** pas d'accès à la formation (76%), la cantine à tarif réduit (72%), ni suivi médical. Contenu du travail rarement négocié.
- *Stagnation des rémunérations* : 59% des ITA n'ont jamais eu de progression de salaire. **Présence invisible**.
- *Confiance en l'avenir* : note de 3, 7/10 (valeur 3 +/- 2), **45% seulement envisagent les concours**.

2 - Docteurs précaires : avec une thèse mais sans CDI

- *"post-doc"* officiellement considéré comme une étape indispensable et louable avant insertion. 1535/4409 docteurs (dont 54,5% de femmes même si minoritaires en Science de la Matière). 1/4 avec 30 ans- et 1/4 avec 35 ans+. 41% en Science Vie, 33% en Sciences Humaines Sociales, 24,3% en Science Matière.
- *Précarité long terme* : 1/4 en thèse+5(+), 2/3 en thèse+3(+). Pas de contrat (ni financement) pour 20%. Contrats courts (au moins 60% ont des CDD d'1 an maxi).
- *Cumul* : 1 docteur sur 2 a eu au moins 4 contrats pendant les 5 dernières années
- *Chômage* : 41% ont au moins eu 6 mois d'inactivité
- *Revenus* : 2/3 entre 1200 et 2000€/mois. 0-1200 17,5% (moins que le SMIC). Stagnation: 3/4 n'ont pas eu d'augmentation, même les contrats longs. Seuls 12,6% des thèse+5(+) gagnent plus de 2400€/net.
- *Manque de reconnaissance* (1/5 ne sont pas sur l'annuaire, 1/3 n'ont pas leur nom sur la porte, 1/5 non cités, 1/3 isolés dans leur équipe). Sciences de la Matière : 80% gagnent 1200-2400, ~70% ont accès aux formations, ordinateur attitré, bureau attitré, cantine à tarif réduit. Sciences de la Vie : 60% gagnent 1800-2400, ~70% ont accès aux formations, ordinateur attitré, bureau attitré, cantine à tarif réduit. SHS : 70% gagnent moins de 1800, ~30% ont accès aux formations, ordinateur attitré, bureau attitré, cantine à tarif

réduit.

- 1/3 des docteurs notent leur avenir à moins de 2/10.

3 - Doctorants :

- *Contrat ou bourse ?* loi du 23 avril 2009 #2009-464 "contrat doctoral" = CDD 3 ans (+1) avec grille salaire 1676,55€ brut (si recherche pure) ou 2014,63€ brut (avec 64h d'enseignement).
- *Répondants* : 55% femmes dont SHS. 50% ont moins de 28 ans (sauf chez SHS avec des "thèses en formation continue").
- *Représentent 25% au moins des personnels de l'enseignement sup.*
- *Salaires médians* : 1400€ (1570€ pour hommes ou Science Matière)
- *Les SHS ont 9% de thésards non rémunérés.*
- "crise des vocations" peu étonnante. 1/2 des vacataires ont confiance avec note de <5/10
- note moyenne <2/10 sinon.
- **COMMENTAIRE : la durée de la thèse en SHS n'est pas fixée à 3 ans, mais peut atteindre 7ans+**

4 - Vacataires / chargés de cours

- *Définition*: charge d'enseignement sans être titularisé.
- *Contrats* jusqu'à 600 heures ETD (au lieu des 192 d'un MdC) basement rémunérées
- *Diplômés* : 39% ont une thèse
- *Age moyen* : 32 ans, 49% ont <30 ans, 36% ont 30-40 ans, 9% 40-50 ans
- *Ancienneté* : 65% < 5ans, 25% < 10 ans, 9% < 25 ans
- *Vie privée* : 63% en couple. 8% ne sont pas reconnus légalement
- *Salaires* : 1382€ en moyenne, 2/3 ont 1000-2000€, a peu près paritaire hommes/femmes
- *Avenir ?* Doctorants espèrent avoir un poste, docteurs y croient moins... 23% au total pensent obtenir un poste de titulaire. 82% notent leur confiance <5/10 (seulement 10 sondés notent 9/10 +) 49% seulement envisagent de passer les concours, mais 72% envisagent de continuer dans l'ESR !

Conclusion

- Précaires pessimistes mais ils veulent continuer !
- **Double signification : passion ET désespoir.**
- Passion : difficile renonciation aux sacrifices déjà consentis.
- Désespoir : "un jour je partirai" est plus considéré comme une fenêtre de sortie pour mieux continuer.
- *Revendications* : un droit du travail aussi protecteur que dans le privé ET création de poste et titularisation ; faciliter la précarité, la rendre supportable mais surtout avec une garantie de porte de sortie digne.

Table ronde :

- Pierre Tartakowski, Christian Baudelot, Daniele Linhart, Bernard Friot, (historienne Emmanuelle Picard absente pour cause de TGV).
- Christian Baudelot : se réjouit de cette initiative inter-syndicale ; rappelle les conclusions : population pas si jeune, conditions parfois effroyables (10 mois payés sur 12), précarité à long terme, inégalité (femmes, SHS particulièrement touchées) ; l'Univ utilise les précaires pour encadrer le 1er cycle à pas-cher, alors que les meilleurs Professeurs gagnent des chaires dispensées d'enseignement.
- Daniele Linhart (sociologue du travail) : la mobilisation n'est pas nouvelle (grèves de la faim il y a 35 ans pour régulariser les précaires de l'Univ), c'est le milieu tout entier qu'il faut attaquer ; déstabiliser la masse des travailleurs est contre-productif ; les précaires payent le "droit de faire de leur passion leur métier" avec un sentiment de résignation [*rah, ils oublient encore que la Science se fout des personnels : le sujet avancera à peu de frais quitte à perdre 6 mois à re-former un nouveau thésard pour remplacer le précédent ; et si on se résigne, c'est aussi parce qu'on sait qu'il y en a tellement dehors qui rêvent de cette aumône qu'on la prend!*]
- Bernard Friot : un fonctionnaire est reconnu pour sa qualification. Sa qualification le permet d'aller partout et d'être mobile parce-que il est toujours reconnu. Il faut que la qualification du précaire soit reconnue.

RÉACTION CR en Droit Juridique : opacité délibérée sur les statuts des "non-titulaires", entre Droit Public et Droit Privé. Pas de jurisprudence parce que pas de procès, pas de procès parce que personne ne sait auprès de qui se plaindre.

Rdv pris chez la Ministre le 16 février pour déposer le rapport de l'enquête.

Les syndicats :

William Charton, Snesup, rappelle que le mot d'ordre du Snesup est : CDI pour tous les contractuels en attente de titularisation.

Tous les syndicats sont unanimes à demander la titularisation (La CGT, Unsa, Sncs fsu, Unef, Union solidaire). L'Unsa propose un plan de titularisation et un travail commun de la intersyndicale. L'Union solidaire rappelle l'importance de considérer dans le calcul de la retraite les années de précarité.

Témoignages :

- ☞ Aurélie Legrand, 33 ans BAC+5, 10 ans d'expérience pro, CDD IE en SHS. Remplace le titulaire du poste (parti en disponibilité) depuis Déc. 2008 par contrats de 4 mois + 4 mois + 12 mois.

☒ Vacataire en SHS : découvre les cours la veille au soir, les groupes de TD/TP aux effectifs insuffisants sont supprimés (préférentiellement les groupes de vacataires plutôt que les groupes de titulaires), payée pour ses vacances 3-4 mois en retard.

☒ Contractuel bibliothécaire : aucun respect des conditions de travail et du droit de travail, paiement, indemnisation... les responsables accusent la gestion informatique pour les retards de paiement, ou les délais de refonte/remaniement du système après la loi LRU... Pendant ce temps, pas d'attestations compensatoires dans les réseaux administratifs (pour les indemnisations ASSEDIC typiquement). Exemple : la Recette Générale des Finances n'est pas forcément utilisée par les Univ => indemnisation chômage peut prendre 1-4 mois de retard (pas de jurisprudence!).

☺ Montpellier I, Lyon I ont passé des conventions avec l'UNEDIC pour pallier à ces problèmes (mais c'est récent, donc à voir si ça marche).

☒ Chercheur-précaire de 35ans+ : sort d'un CDD de 4 ans (2 ans renouvelés) financé par l'Europe; problème de gestion de statuts particuliers : pas de coordination entre les systèmes de droit des pays étrangers et du droit français, indemnités chômage, maternité, etc. Les Univ ne sont pas préparées à encadrer les précaires dont les financements sortent de l'ordinaire, alors que l'absence de fonds pousse les jeunes à chercher d'autres sources et sponsors... on peut être précaire sans être forcément mal payé (CDD de 4 ans, 2400€... et pourtant pas de statut et chômage à la fin du mois)

☒ Post-doc : financeur Conseil Général, gestion Université. Ce n'est pas parce qu'on a un financement (extérieur) qu'on sera accueilli : certains labos n'ont pas la place ou le matériel pour les propres titulaires, ce n'est donc pas pour accueillir grassement les précaires extérieurs même si leur financement est garanti. Le post-doc n'est pas une étape transitoire, ce n'est pas encadré avec une porte de sortie prédéfinie (voire même aidée par le labo d'accueil) : il faut perdre du temps - sans cesser de travailler/produire pour le labo actuel - pour candidater ailleurs (concours, appels d'offre, candidatures libres), alors qu'un post-doc a un Bac+8, publié des articles, passé des évaluations (ATER, CNU...), et qu'on attend d'eux une qualification, la même qualité qu'un "vrai" titulaire, le tout en CDD, sans statuts, sans garantie, sans formation, etc... Le post-doc est indispensable, mais il n'est absolument pas reconnu.